



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Régionale Académique
à l'Information et à l'Orientation
(DRAIO)**

Rectorat
DRAIO - BO
n° 01 - 2025/2026
Affaire suivie par :
Véronique Champigny
Tél : 02 62 48 27 90
Mél : bo.secretariat@ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 02 décembre 2025

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de circonscription de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires publiques
Mesdames et Messieurs les principaux
des collèges publics
- pour attribution -

à

Mesdames les directrices
Et Monsieur le directeur des Centres d'Information et
d'Orientation
- pour information -

5 rue Maréchal Leclerc
97400 SAINT DENIS

site web www.ac-reunion.fr

Objet : Orientation et affectation 2026.

L'entrée en sixième, y compris en S.E.G.P.A. et en Ulis Collège, concerne :

- les élèves inscrits en 2^{ème} année de cycle 3 (CM2) ;
- tous les élèves d'autres niveaux qui auront 12 ans révolus à la rentrée scolaire 2026 ;
- les élèves qui ont été admis en sixième avec une réduction de la durée de scolarité dans le cycle ;
- les élèves issus d'ULIS École.

Phase d'admission

Conformément à la législation ([décret n°2024-228 du 16 mars 2024](#)) le conseil des maîtres émet une décision de passage en 6^e.

La famille peut former un recours motivé auprès de la commission départementale d'appel qui se tiendra le **mardi 02 juin 2026**.

Phase d'affectation

L'affectation des élèves en 6^e pour la rentrée 2026 aura lieu à l'aide du logiciel AFFELNET 6^e.

Ce logiciel reposant sur les données fournies par ONDE (Outil Numérique pour la Direction de l'École), il est important de renseigner cette application avec précision et de l'actualiser régulièrement.

J'attache une importance particulière à la constitution d'une base élèves fiable, notamment en ce qui concerne les données administratives de l'élève, **y compris l'adresse postale, mél et le numéro de téléphone portable des responsables légaux**, ceci étant la condition du bon déroulement des opérations d'affectation en 6^e par AFFELNET.

Il est donc impératif, afin de procéder à ces contrôles, que les directeurs d'école utilisent **dans ONDE** la fonctionnalité « gestion des adresses » **dès que possible** et **avant le jeudi 26 février 2026**, date à laquelle la DRAIO en lien avec la DSI procédera à l'import des élèves de CM2 dans AFFELNET.

Cette vérification est impérative pour que la détermination automatique du collège de secteur par le logiciel Affelnet 6° aboutisse.

J'attire également votre attention sur le fait que les attestations d'hébergement ne sont plus considérées comme un justificatif de domicile et ne sont donc plus recevables hors situation sociale, médicale ou juridique dûment justifiée.

L'attestation d'hébergement reste cependant recevable pour les élèves arrivants d'une autre académie.

Pour rappel dans ONDE, le directeur doit vérifier que chaque élève :

- est admis définitivement dans une école
- est inclus dans une classe
- possède un INE attribué ou confirmé par la BNIE.

Si l'une de ces conditions n'était pas remplie l'élève ne pourrait être importé dans AFFELNET.

Si vous rencontrez des difficultés techniques sur l'application ONDE, je vous remercie de bien vouloir faire un ticket dans l'application d'assistance FILAOS (accessible depuis votre METICE).

Les données de la sectorisation des collèges, validées par le Conseil Départemental pour la rentrée 2026 seront actualisées sur internet **début mars** à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-reunion.fr/case>

Le dossier d'entrée en 6° est dématérialisé :

- Les directeurs d'école communiqueront avec les familles à l'aide d'une fiche de liaison propre à l'affectation. La saisie simplifiée des vœux sera effectuée par les directeurs d'école, avec l'aide des animateurs TICE de circonscription, **au plus tard mardi 28 avril 2026 à 12h**.
- **Le lundi 08 juin 2026**, les résultats de l'affectation seront disponibles sur l'application Affelnet pour les IEN, directeurs d'école et collèges d'accueil pour être communiqués aux familles.
- L'inscription au collège, **à partir du mardi 09 juin 2026**, sera facilitée par le transfert des données de l'application Affelnet dans SIECLE.

Toutes les indications utiles figureront dans le guide des procédures et des modalités pratiques AFFELNET 6° qui vous parviendra mi-février.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'inspectrice académique,
directrice académique adjointe des services
de l'éducation nationale

Karine DARLAY